



PREFETE DE LA SARTHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 36 – JUIN 2016

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA SARTHE

DRLP

Arrêté du 7 juin 2016 – Election départementale partielle Le Mans – 7 des 5 et 12 juin 2016. Liste des candidatures pour le deuxième tour de scrutin.



PRÉFÈTE DE LA SARTHE

PREFECTURE DE LA SARTHE
Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques
Bureau de la Réglementation
et des Elections

Arrêté du 7 juin 2016

OBJET - Élection départementale partielle Le Mans – 7 des 5 et 12 juin 2016.
Liste des candidatures pour le deuxième tour de scrutin

LA PRÉFÈTE DE LA SARTHE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code électoral;
- VU le décret du 24 juillet 2014 nommant Mme Corinne ORZECOWSKI
Préfète de la Sarthe;
- VU l'arrêté préfectoral du 27 avril 2016 portant convocation des électeurs pour
procéder à l'élection de deux conseillers départementaux à la suite de l'annulation de
l'élection de mars 2015 du canton Le MANS -7 par le tribunal administratif de Nantes
le 20 octobre 2015, confirmée par le conseil d'Etat le 30 mars 2016;
- VU les résultats du 1^{er} tour de scrutin du 5 juin 2016;
- VU les candidatures déposées en préfecture;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe;

A R R Ê T E :

Article 1er : La liste des binômes de candidats pour le canton Le Mans – 7 est
arrêtée dans l'ordre qui suit pour le second tour de scrutin :

NOM et Prénom des Candidats du binôme		NOM et Prénom des Remplaçants	
LÉTARD	Paul	PORTIER	Quentin
TOLMONT	Sylvie	PICHON	Anne
DEBOST	Elen	LE GOFF	Oursoune
LEPROUST	Gilles	GERMAIN	Richard

Conformément à l'article R28 du code électoral, l'ordre retenu pour les panneaux d'affichage est conservé, entre les candidats restants en présence, tel qu'il a été défini lors du tirage au sort du 18 mai 2016.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Sarthe, Madame le Maire de Pruillé le Chétif, Messieurs les Maires de Le Mans, Allonnes, Chaufour Notre Dame, Fay, Saint Georges du Bois et Trangé, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe.



LA PRÉFÈTE

Corinne ORZECOWSKI